

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CHATEAU-THIERRY

1956

AVANT-PROPOS

Nous espérons que la parution du troisième volume des Mémoires de la Fédération sera bien accueillie par nos sociétaires, surtout par ceux qui ne peuvent assister régulièrement à nos séances, d'autant plus que nous avons deux bonnes nouvelles à leur annoncer :

la première, c'est la création d'un Congrès annuel des Sociétés savantes de l'Aisne qui aura lieu à Vervins et nous permettra d'établir, entre les membres les plus actifs de nos sociétés, des relations cordiales et des échanges d'idées ;

la seconde consiste dans une autre initiative, non moins heureuse, prise par la Société académique de Saint-Quentin qui propose un échange annuel de conférenciers entre nos sociétés.

Ainsi sera réalisé le vœu de nombreux membres de la Fédération : mieux se connaître et collaborer dans le but de maintenir la bonne renommée des Sociétés savantes de l'Aisne.

Pour le Bureau :

Le Président,

M. Chaloin.

BUREAU

| | |
|------------------------------|----------------------------|
| Président | M. CHALOIN. |
| Vice-Présidents | M. HARDY. M. DUDRUMET. |
| Secrétaire | M. LEFEBVRE. |
| Trésorier | M. BEAUJEAN. |
| Bibliothécaire | M. DUPONT. |
| Conservateur des Collections | M. POISSON (Docteur René). |
| » adjoint | M. CHEVALLIER. |

Membres décédés depuis Décembre 1955

Mme Mairesse, Château-Thierry.

MM. Bertrand, Château-Thierry.

Gautier, Livry-Gargan.

Jary-Baron, Château-Thierry.

Lespagnol de la Tramerye, Barzy.

Nouveaux Membres

M. Benier Abel, Belleau.
M. Berthelon Charles, Nogent-l'Artaud.
M. de Casteret Roger, Château-Thierry.
M. Latour Marius, Château-Thierry.
Mme Pomarède Anne-Marie, Château-Thierry.
M. Pomarède Robert, Château-Thierry.
M. Vidal Marcel, Crézancy.

ANNEÉ 1956

Séance du 28 Janvier :

MM. GÉRAUD et HARDY : « *Contribution à l'histoire de l'Enseignement dans le département de l'Aisne sous le Consulat et l'Empire.* » La Convention avait décidé à plusieurs reprises que l'Enseignement primaire serait obligatoire et gratuit et qu'il y aurait une école par commune de 400 habitants ; mais, faute de crédits suffisants, elle s'était bornée, dans sa dernière période, à demander que, dans chaque commune, on s'efforçât, par divers moyens, d'apprendre à lire, écrire et compter. En raison des mêmes difficultés et partant, d'ailleurs, de ce principe que le peuple n'avait pas besoin d'une instruction trop poussée, le gouvernement impérial s'en remet aux communes du soin de recruter et de payer les maîtres d'école. Aussi trouve-t-on, dans le Recueil des Actes de la Préfecture, des « avis » signés du Préfet et signalant aux candidats les postes vacants, les conditions de compétence requises et les émoluments attachés à la fonction (en général de 300 à 800 francs par an).

Comme les écoles, en certains points, demeuraient fort clairsemées, les instituteurs prenaient assez souvent des pensionnaires et des demi-pensionnaires et puisaient là un appréciable supplément à leurs maigres appointements. Mais le gouvernement impérial, avec ses gros besoins d'argent, n'allait pas manquer de prélever sa part sur ce genre de revenus : à partir de 1812, les pensionnats primaires ne pourront fonctionner sans une autorisation préalable du Grand-Maître de l'Université et seront tenus d'acquitter, en plus d'un droit annuel de 50 francs, une rétribution du vingtième du prix de la pension pour chaque élève.

Il n'y a pas de Lycée dans le département de l'Aisne. Un décret du 10 mai 1808 crée au Lycée de Reims, à l'intention des enfants originaires de ce département, 2 bourses entières et quatre 3/4 de bourses, laissés à la charge des communes intéressées. Seuls ont alors profité de cette mesure les arrondissements de Laon, Soissons et Saint-Quentin ; ceux de Château-Thierry et Vervins ont reculé devant la dépense. En revanche, les institutions secondaires ne font pas défaut ; mais ce sont des particuliers qui, de plus en plus, les prennent en compte : en 1810, par exemple, le Collège de Laon, qui, jusque là, était administré par la commune, devient établissement privé.

Comme aujourd'hui, le département de l'Aisne ne dispose d'aucun établissement d'enseignement supérieur. On peut seulement rappeler que, là comme ailleurs, un jury départemental est habilité à décerner les diplômes d'officier de santé, de pharmacien de deuxième classe, de sage-femme et d'herboriste.

L'enseignement des filles ne tient pas grand'place dans tout cela. Dans les villages, les écoles admettent quelques fillettes à côté des garçons, mais les écoles réservées aux filles et dirigées par des institutrices sont rares. Quant aux filles de la bourgeoisie, des maisons d'éducation privée leur sont ouvertes dans les grands centres, et l'autorité préfectorale consent à leur faire de la publicité, tout en se préoccupant, à l'occasion, de leur interdire « les moyens de réclame par trop voyante », tels que distributions de prix « avec spectacles », qui finissent « par inquiéter les responsables de la moralité publique ».

En marge des programmes, le gouvernement impérial compte sur les écoles de tout ordre pour diriger l'opinion dans le sens de sa politique et faire admettre des décisions qui rencontrent une résistance prolongée : notamment l'acclimatation du système métrique et la pratique de la vaccination antivariolique.

Séance du 24 Mars :

M. A. LEFEBVRE : « *Sur quelques noms de rues.* » C'est une étude sur l'origine de certains noms de rues, à Paris et à Chaûry.

On y trouve l'explication, souvent inattendue, de la dénomination apparemment la plus obscure de nombreuses voies, qui nous éclaire sur la vie, les mœurs, les coutumes de nos ancêtres.

Il faudrait toujours respecter les noms des vieilles rues. Ils ont d'autant plus de charme que leur sens est plus mystérieux. Ils sont souvent le seul vestige d'un passé lointain. En les faisant disparaître, on détruit peu à peu dans l'esprit des habitants l'attachement au foyer, on brise une tradition.

On croit maintenant, en parcourant les rues de nos villes, se promener dans les allées d'un cimetière. Les plaques émaillées portent le nom de personnages disparus, et il faut bien dire que tous ne méritaient pas cet hommage. Peu à peu, l'originalité de la cité disparaît pour faire place à un vaste nécrologie. Le plan de Paris ressemble à un registre mortuaire où l'on range, de temps en temps, un défunt trop poussiéreux pour le remplacer par un mort plus frais. Quelle gloire ajouteront à Foch les innombrables rues, boulevards, avenues Foch qui, s'ajoutant aux rues Carnot, quais Gambetta, avenues Jean-Jaurès, places Thiers, squares Paul-Doumer, couvrent la France d'un noir réseau d'ennui ?

La liste des rues de Chaûry renferme encore quelques lambeaux des temps passés. S'il ne nous est pas possible de faire revivre les noms disparus, opposons-nous du moins à ce que l'on fasse mourir ceux qui restent.

M. CHALOIN : « *A travers le passé.* » La Société a la chance de posséder dans ses locaux le cabinet de travail de La Fontaine, légèrement réduit par l'élargissement de la rue, et auquel on accédait par une tourelle, disparue, qui permettait au Fabuliste de s'y rendre sans risquer de se rencontrer avec... son épouse.

M. Chaloin évoque le procès qui fut fait à La Fontaine pour s'être qualifié d'*« écuyer »* dans plusieurs actes alors qu'il n'y avait aucun droit, n'étant pas noble à cette époque.

L'affaire des Remparts de la Ville : en 1695, Louis XIV avait besoin d'argent ; il décida que les murailles, tours et fossés des villes fortifiées seraient vendus à son profit. A Château-Thierry, cette décision royale fut l'objet d'une résistance tenace car les tours étaient habitées, les fossés transformés en jardins. Une lutte s'engagea entre le Maire et le Procureur royal. Elle se termina en 1699 par un accord.

1709 : terrible hiver et famine.

Procès de l'abbé Thirial, curé de Saint-Crépin et député aux Etats Généraux de 1789, dénoncé comme suspect et exécuté à Paris en 1794.

En 1813, Napoléon passe à Château-Thierry. Le Maire lui adresse une lettre curieuse dont le texte a été conservé.

M. le Président retrace l'histoire de la maison natale de La Fontaine depuis son acquisition par la Société et sa reprise par la Ville, tout spécialement sa transformation, en 1870, en ambulance d'abord destinée aux soldats français, puis occupée par 200 Allemands. Heureusement, le Musée n'était pas encore installé ; quelques objets intéressants ont néanmoins disparu.

En 1876, eut lieu la pose de la première pierre de l'Hôpital dont les nouveaux bâtiments devaient remplacer l'ancienne construction du 14^e siècle. Au cours de la cérémonie, rappelée dans tous ses détails, on plaça des pièces d'or dans un enfoncement du mur.

Séance du 28 Avril :

M. HARDY : « *La Société rurale sous le Consulat et l'Empire : le Notaire.* » Parmi les types sociaux qui se dégagent de la Société rurale au temps du Consulat et de l'Empire, le notaire est assurément l'un des plus intéressants et des plus caractérisés.

Une loi du 25 Ventôse an XI, qui n'a guère été modifiée depuis lors, réglait avec précision les conditions de recrutement et les attributions des notaires, sans rompre sensiblement avec les errements de l'Ancien Régime. La charge de notaire restait, sous réserve de certaines garanties de formation et de moralité, une propriété transmissive, et il suit de là que, dans la pratique, nous nous trouvons en présence de véritables dynasties notariales : telle celle des Dorgemont à Tréloup.

A leurs fonctions traditionnelles (contrats de toutes sortes, ventes, baux, échanges de biens, transactions familiales, multiplicité de traités de détail qui attestent, chez les Champenois de ce temps-là, un goût prononcé pour les précautions juridiques), les notaires de l'Empire, comme leurs prédécesseurs les notaires royaux, ajoutaient celles d'arpenteur patenté « pour le mesurage, l'arpentage, la division et le plan figuré par tenants et aboutissants et aspects de soleil des biens et héritages ».

Tant par ses honoraires et par le prêt d'argent à 5 %, pratiqué dans les conditions les plus régulières, que par l'exploitation d'un domaine personnel, le notaire rural était en général fort à son aise et même faisait figure de gros propriétaire foncier. Mais son niveau de vie restait modeste, et tout ce que nous savons de lui révèle le souci de tenir un rang honorable sans rompre avec le milieu.

Les notaires de notre région, dès les débuts de la Révolution, avaient joué un rôle fort efficace dans les élections aux Etats Généraux et la rédaction des Cahiers de 1789 : on les retrouve sous l'Empire jouissant du même prestige et désireux d'apporter aux institutions nouvelles l'appui constant de leur compétence juridique, de leur expérience sociale et de leur pondération.

M. BEAUJEAN : « *Contribution aux travaux du Comité d'aménagement de l'arrondissement de Château-Thierry.* » La Société ayant été invitée à participer aux travaux du Comité, un rapport a été fait sur l'état démographique et économique actuel de l'arrondissement ; l'auteur le présente à ses collègues.

Mis à part quelques bourgs (Charly, Fère-en-Tardenois, Neuilly-Saint-Front, La Ferté-Milon) dont la population reste stationnaire, Château-Thierry et sa banlieue qui virent la leur croître régulièrement, la plupart de nos villages subissent depuis un siècle une baisse démographique fort inquiétante.

Quelles en sont les causes ?

Une enquête récente auprès des instituteurs et des curés permet de les déterminer avec quelque certitude : dénatalité, vieillissement de la population, départ volontaire des jeunes hommes découragés par la médiocrité des salaires, allocations et retraites, par la diminution du nombre des petites exploitations, la mécanisation de l'agriculture, la disparition progressive de l'artisanat rural et du commerce familial, l'état lamentable

des habitations dénuées du confort le plus élémentaire, la rareté et la cherté de certaines marchandises, les difficultés des communications, l'ennui général, etc.

Des remèdes à cet état de choses existent, nombreux, à demander :

1° à l'Etat : parité des salaires agricoles et industriels, suppression des zones de salaires, généralisation de la Sécurité Sociale, accroissement de l'aide à l'amélioration de l'habitat et à la construction, implantation d'entreprises nouvelles dans certains centres, remise aux communes des terres abandonnées, aide bancaire aux artisans soucieux de moderniser leur outillage, limitation du nombre des résidences secondaires, adaptation des programmes de la Télévision aux besoins ruraux, réforme des finances communales ;

2° à l'Assemblée départementale : accélération des opérations de drainage, adduction d'eau, remembrement, révision du réseau des lignes d'autobus, possibilité pour les Maires de réquisitionner les logements vacants, encouragement à la coquetterie des rues des villages, multiplication des conseillers techniques agricoles ;

3° aux organisations agricoles : accroissement de l'aide aux jeunes exploitants, installation de coopératives de stockage, de vente de produits agricoles, amélioration de l'exploitation des forêts, remise en valeur des pentes incultes, rempoissonnement de certains cours d'eau ;

4° à l'Education Nationale : création de nombreux cours post-scolaires agricoles, de cours complémentaires axés sur l'enseignement rural, de foyers ruraux, encouragement aux maîtres qui se maintiennent à la campagne, enseignement aux Normaliens de l'économie rurale et développement des études d'histoire locale ;

5° aux Offices touristiques : faire connaître les charmes de notre région (La Ferté-Milon, Fère-en-Tardenois, Coincy, Vallées de la Dhuys et du Surmelin, du Dolloir, Château-Thierry et la Marne).

Si nous parvenons à fixer les ruraux dans des villages plus accueillants, à planter des entreprises qui fourniront du travail à la main-d'œuvre disponible, à éléver le niveau de vie à la campagne, nous pourrons prétendre que, par ses études précises, la Société y aura un peu contribué. Quoi qu'il en soit, elle sera restée fidèle à son idéal : étudier le passé pour mieux comprendre le présent et préparer un meilleur avenir.

11 Mai : Dom Pérignon chez Jean de la Fontaine.

La statue de Dom Pérignon, le créateur du champagne, passant à Château-Thierry pour se rendre dans sa ville natale (Sainte-Menehould) où elle doit être érigée, a été conduite à la

Maison du Fabuliste. Cette rencontre a donné lieu à des allocutions de circonstance, et, naturellement, à un « vin d'honneur ». Les principales personnalités de la Ville assistaient à cette manifestation.

Exposition de peinture 1956.

L'exposition annuelle de peinture a obtenu son habituel succès. M. Dupont s'est dépensé pour obtenir un nombre d'œuvres suffisant pour garnir abondamment les murs de la salle. Le public ne fut pas déçu, car les tableaux exposés étaient de qualité.

20 Mai : Exposition de l'artisanat rural à Epaux-Bézu.

Notre collègue, M. Bourgeois, a organisé, sous le patronage de la Société, une exposition artisanale dans les vastes locaux dépendant du château. Cette manifestation fut inaugurée par M. le Sous-Préfet. Des éloges furent adressés à M. Bourgeois et à M. le Maire pour la parfaite organisation de cette manifestation de grande valeur artistique.

Séance du 26 Mai :

M. LONG, sous-préfet de Château-Thierry : « *Qu'est-ce que la sociologie électorale ?* » Quels buts se propose la sociologie électorale ? Par quelle méthode parvient-elle à ses fins ? A quels résultats aboutit-elle ? Tels sont les trois aspects de la question traitée par M. Raymond Long qui, ayant soutenu devant la Faculté de Droit de Dijon une thèse intitulée « Les élections législatives en Côte-d'Or de 1870 à nos jours. Essai d'interprétation sociologique », illustre son exposé d'exemples précis empruntés à ce département. Il rappelle également qu'un travail identique, publié dans les cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, a été effectué par M. Philippe Bernard sur la Seine-et-Marne — ce qui, pour l'arrondissement de Château-Thierry, limite trophe, présente un intérêt particulier —.

M. Long estime que le comportement électoral des individus n'est pas exclusivement fonction des données géographiques, économiques ou démographiques ; qu'il n'est pas conditionné par un déterminisme rigoureux, qu'au contraire le facteur humain est très important, sinon primordial. Vouloir tout expliquer par la géographie ou l'économie lui paraît un leurre, ou tout au moins une vue incomplète des choses. Les hommes impriment une marque sur les événements par leur volonté, leur influence, leur ascendant personnel, leur présence, les idées qu'ils développent et les journaux qu'ils dirigent.

Quoi qu'il en soit, les buts que se proposent les chercheurs de cette discipline étant rigoureusement les mêmes, les méthodes

de recherches étant maintenant arrêtées à la suite des travaux de MM. Siegfried, Goguel et Duverger, un bilan pourra bientôt être établi et des résultats concrets publiés pour l'ensemble de la France. M. Long craint toutefois que ces résultats ne prêtent à polémique : les postulats sur lesquels repose toute la sociologie électorale étant, au sens politique du terme, la droite et la gauche, il est évident qu'il sera toujours facile de prétendre que ces instruments de mesure ne sont pas rigoureusement fidèles et ne se lisent pas de la même façon suivant les auteurs ; d'où cette conclusion qu'il est absolument nécessaire, préalablement à toutes études de sociologie électorale, de donner une définition aussi exacte que possible de la droite et de la gauche, aux différentes époques de la vie politique française, d'en délimiter les contours et d'en fixer les limites.

M. le Docteur GAUDOT : « *Racine et Fénelon.* » En 1677, âgé de 38 ans, Racine renonce au théâtre profane, mais ses adversaires ne désarment pas : ils sont maintenant jaloux de la faveur royale, de son poste d'historiographe, de l'amitié qu'on lui témoigne à la Cour. Pour la Cabale, tout est motif à attaques insidieuses : son mariage, sa dévotion, son discours à l'Académie, ses louanges au Roi. Encore aujourd'hui, des détracteurs lui reprochent d'avoir, sous le couvert de l'anonymat, aidé M. de Noailles, archevêque de Paris, à combattre Fénelon, archevêque de Cambrai, précepteur du duc de Bourgogne, orateur et écrivain estimé, mais qui avait adopté la doctrine quietiste de Mme de Guyon, et n'était guère partisan de l'absolutisme royal. Bossuet aidant, Fénelon fut exilé en son diocèse et condamné en Cour de Rome.

Racine, avocat de Port-Royal, a-t-il accepté de jouer ce rôle méprisable de scribe anonyme dans la querelle qui opposa M. de Noailles à Fénelon, ami des Jésuites ? M. le Dr Gaudot le nie. Par des faits, des lettres, des rapprochements ingénieux, il montre que les deux hommes n'ont jamais cessé d'entretenir des relations courtoises et qu'il était absolument impossible à Racine, honnête, courageux, tolérant et délicat, d'accomplir de telles vilenies. Ni la Tradition, qui a retenu la note manuscrite du Président Bouhier en marge d'un des premiers exemplaires de la « Réponse de l'Archevêque de Paris aux 4 Lettres de l'Archevêque de Cambrai », ni les vraisemblances littéraires qui la rapprochent par le style des fameuses « Lettres à Nicole », n'apportent de preuves positives à cette accusation. Certes, les preuves contraires ne sont également basées que sur des considérations morales, mais par l'analyse détaillée des relations connues entre les deux écrivains, le Dr Gaudot a le mérite d'avoir levé un doute qui n'était qu'une offense à la mémoire de Racine. En outre, à cette occasion, il nous a rapporté une curieuse anecdote qu'il a retrouvée dans un livre-journal du maître d'hôtel de Fénelon, qui nous montre Racine et Bossuet, reçus à la table de Fénelon, en cette fin d'année de 1696, précipi-

sément à l'époque où s'affirmait le désaccord entre les deux Prélats.

Mme DICKE : « *Anaïs Boyer et la vie de Bohème*. » Le grand public ne connaît effectivement Henri Murger que par sa pièce « *La Vie de Bohème* » que la musique de Puccini pare d'un charme pathétique. Le personnage principal de Mimi est devenu populaire. C'est la grisette éternelle, pauvre et charmante, passant par des alternatives de misère et de réjouissances, gardant en toutes circonstances la gaîté qui en fait la compagne d'élection de l'étudiant parisien. Henri Murger s'est-il inspiré d'un personnage réel en traçant le portrait de Mimi ? A-t-elle joué un rôle dans la vie sentimentale du romancier poète ?...

Donnons un bref aperçu de la personnalité d'Henri Murger. Il est né à Paris en 1822 de parents modestes (son père était concierge et tailleur). C'est un cœur sensible. Sa jeunesse aventureuse lui apporte deux tristes expériences : Marie tant aimée le trahit ; Lucile, dite Mimi, meurt de la poitrine... Cependant, il tire du pittoresque milieu d'étudiants dans lequel il vit, et de ses idylles successives, les éléments de « *la Vie de Bohème* » dont les épisodes seront publiés au « *Corsaire* » en 1848. Il commence à émerger de la misère et collabore à certains journaux : l'*Événement*, le *Dix Décembre*, la *Revue des Deux Mondes*. Le Prince Président applaudit « *la Vie de Bohème* » portée à la scène en 1849.

Mais voici l'heure où il va rencontrer celle qui sera dans son cœur et sa vie la Mimi définitive. C'est une Champenoise, fille de paysans de Nogent-l'Artaud. Anaïs Victorine Boyer est venue toute jeune à Paris. Elle se lasse vite du limonadier Latrasse qu'elle avait épousé en 1844, et reprend son métier de brodeuse. C'est la voisine de Murger. Il remarque son charme et son esprit. Leur union est scellée et durera jusqu'à la mort du poète. C'est Anaïs qui se dévouera inlassablement pour seconder l'écrivain malade, s'occupant des avances chez les éditeurs, (il a écrit quinze romans en dix ans)... et des détails pratiques. Il meurt à trente-huit ans, en 1861. Anaïs lui survivra longtemps et fera revivre pour nous, dans une interview accordée à des écrivains contemporains, l'image immortelle de la grisette.

Grande Chaumièr, Bal Bullier, Bernerette et Mimi Pinson de Musset... Charmantes évocations d'antan...

Séance du 30 Juin :

M. HARDY : « *La place de Château-Thierry et de sa région dans l'histoire de la Champagne*. » La Champagne historique se compose de cinq grandes régions naturelles : de l'Est à l'Ouest, la Champagne meusienne, la Champagne humide, la Champagne pouilleuse, le massif schisteux ardennais, enfin, une

zone de terrains tertiaires, dont on peut situer le centre à Château-Thierry. Ainsi apparaît ce fait d'importance : la situation excentrique de cette dernière zone par rapport à l'ensemble de la province et son rôle de transition entre deux pôles d'attraction : Parisis et Champagne proprement dite.

Elle est, d'autre part, moins homogène que ses voisines et se divise en quatre sous-régions nettement individualisées : Brie champenoise, Orxois, Tardenois, Vallée de la Marne. Elle dispose par là de ressources mutuellement complémentaires, qui la dispensent dans une large mesure de se fondre dans une grande unité territoriale.

Enfin, un centre a de bonne heure marqué sa place au point de jonction de ces quatre pays et fait surgir, en marge de la Champagne de Reims et de la Champagne de Troyes, une troisième Champagne, aux caractères moins tranchés, si l'on veut, une « Champagne atténuee », et qu'on peut dénommer, sans forcer les termes, la « Champagne de Château-Thierry ».

Les données de l'histoire confirment cette vocation particulière. Depuis les origines jusqu'au dernier quart du XI^e siècle, la région de Château-Thierry est demeurée étrangère aux faits et gestes de la Champagne essentielle. Quand, à la fin du XI^e siècle, les trois Champagnes ont été réunies en un seul bloc, l'avance prise par Reims et Troyes, qui se traduisait à la fois par un puissant développement des ressources et la naissance d'une civilisation originale, n'a pas permis à la Champagne de Château-Thierry de suivre le mouvement. Puis, l'annexion de la province au domaine royal, au XIV^e siècle, a produit sur elle des effets de centralisation spécialement sensibles qui, aujourd'hui, n'ont rien perdu de leur force.

Mais il est bon de noter que cet effacement relatif n'a pas été sans compensation : si la Champagne de Château-Thierry n'a connu ni la fortune industrielle ni l'éclat artistique des Champagnes de Reims et de Troyes, du moins a-t-elle ignoré la formation massive de prolétariats urbains et les crises économiques et sociales dont le reste de la province a souffert à tant de reprises. Son existence, foncièrement rurale, a été plus harmonieuse et plus stable, et sa personnalité, pour être plus discrète, n'en est pas moins certaine.

M. LAMBERT : « *Aménagement du Bassin de la Seine.* » Le programme à réaliser est double : alimenter en eau la Ville de Paris et protéger la région contre les inondations.

Deux projets restent en présence :

1^o Projet Chabal dit « des Réservoirs » : ceux-ci a établir sur des sols imperméables situés dans la partie haute des cours de la Seine et de la Marne. Ce sont des lacs de régularisation annuelle.

2° Projet des « Vals de Loire » consistant à prélever dans les sables alluvionnaires traversés par ce fleuve, entre Cosne et Gien, la quantité d'eau requise, filtrée naturellement, pour l'amener en conduite fermée jusqu'à Paris en utilisant la déni-vellation existante.

Le premier est celui présenté en 1923 par M. Beaud, alors président du Conseil Général de la Seine, et toujours ardemment défendu par lui. Le second est plus spécialement appuyé par l'Administration.

La situation, déjà sérieuse en 1950, est devenue tragique en 1956, au point que les Services responsables avouent « être sur la corde raide ».

En 1951, la Chambre de Commerce de Paris demande qu'on utilise toutes les possibilités offertes par la Seine avant de rien faire avec la Loire.

En 1952, l'Académie de Médecine prend parti pour les Vals de Loire en prônant la qualité des eaux et entraîne l'adhésion du Conseil Général et du Préfet de la Seine ; mais toutes les Chambres de Commerce de Nevers jusqu'à Saint-Nazaire réagissent vigoureusement, refusant de rien céder.

En 1955, l'inondation ravage toute la région. M. Beaud, déjà retiré de la vie publique, rentre en scène, et le Conseil Economique émet en décembre, par 155 voix contre 1, un vote favorable à Chabal.

Depuis 1923, année du dépôt du projet Chabal, huit Préfets se sont succédé à Paris. Certains ont pu paraître réservés ou même hostiles au projet Chabal, tandis que d'autres ont eu la volonté de le faire aboutir mais se sont heurtés au cloisonnement administratif, car neuf ministères interviennent dans les discussions. L'immobilisme dénoncé est moins le fait des hommes que d'une structure mal adaptée.

M. Cayeux, député, a, sur les instances de M. Beaud, déposé le 16 novembre 1955 un projet de loi pour qu'un Haut-Commissaire soit nommé par le Gouvernement, ne relevant que du Président du Conseil, et chargé de mener à terme cette question, de première urgence pour la santé et la sécurité publique, et qui reste en suspens depuis 30 ans.

L'instabilité gouvernementale et la gravité des événements survenus depuis n'ont pas permis l'ouverture d'un débat public à la tribune.

6 Juillet : Réception de M. le Comte de Paris.

M. le Comte de Paris, procédant à un voyage de documentation sur les exploitations agricoles de l'Aisne, s'est arrêté à Château-Thierry. Il a été reçu à la maison Jean de La Fontaine par M. Chaloin entouré des membres du Bureau. Réception très simple, et empreinte de la plus grande cordialité.

22 Juillet : L'Académie Racinienne à La Ferté-Milon.

Notre Société a été invitée à assister à la séance inaugurale de l'Académie Racinienne à La Ferté-Milon, à laquelle assistaient M. Vaunois, secrétaire général et arrière-petit-neveu de Racine, M. Braibant, directeur des Archives Nationales, M. le Préfet de l'Aisne, M. le Sous-Préfet, M. Pierre Brisson et d'autres personnalités. Discours d'une très belle tenue littéraire. Notre Société était représentée par MM. Chaloin, Hurel et Beaujean.

28 Juillet : Réception des lauréats de l'Académie Racinienne à Château-Thierry.

Les 8 lauréats (1 Français et 7 étrangers) sont présentés par M. Vaunois. Allocutions de celui-ci, de M. Chaloin et de Mme la duchesse de La Rochefoucauld, notre collègue, qui avait voulu honorer de sa présence cette manifestation dont la portée est particulièrement importante puisque nous pouvons considérer les lauréats étrangers comme des ambassadeurs de la culture française.

26 Août : Excursion à Jouarre, Monceaux, Meaux.

Jouarre, au confluent de la Marne et du Petit Morin, sur une avancée du plateau de Brie, domine La Ferté-sous-Jouarre. Il y faut visiter la célèbre crypte mérovingienne du VII^e siècle, où reposent les tombeaux en pierre des premières abbesses de l'abbaye bénédictine. Dans une tour massive, reste de l'église abbatiale du Moyen-Age, sont actuellement exposées les principales planches du « Miserere » de G. Rouault, d'un tragique bouleversant enveloppé cependant d'espérance.

Au petit village de Monceaux, sous de larges frondaisons, se dressent, à côté d'une habitation moderne, les ruines d'un château construit par Catherine de Médicis, puis donné par Henri IV à Gabrielle d'Estrées, « presque reine », qui reçut le titre de marquise de Monceaux. On y admire, entre les anciennes douves, des portails imposants aux colonnes de la plus pure Renaissance.

Pour apprécier la cathédrale de Meaux, il faut examiner en détail et l'extérieur aux statues mutilées en 1532, et l'intérieur qui offre aux regards étonnés un ensemble gothique des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles d'une rare beauté.

Le Palais Episcopal, remontant au XII^e siècle, son beau jardin dessiné par Le Nôtre, le « Vieux Chapitre » avec son gracieux escalier, l'enceinte du IV^e siècle renforcée au Moyen-Age,

constituent avec la cathédrale une cité médiévale d'un extrême intérêt.

Et, aidés par le très distingué professeur Endrés, nous évoquons les ombres de Bossuet, de Marie-Antoinette, de Napoléon...

Séance du 29 Septembre :

M. MATHIÈRE : « *Les origines de la langue française.* » L'étymologie décèle entre des peuples souvent très éloignés, comme la France et l'Inde, des relations très anciennes, mais étroites, dont l'histoire a perdu le souvenir.

Parmi les mots français d'origine étrangère, ce sont les mots latins qui sont de beaucoup les plus nombreux ; puis ceux venus de Germanie, qui appartiennent surtout au vocabulaire féodal et militaire. Les mots grecs, moins nombreux, se retrouvent particulièrement dans les termes de marine. L'histoire de la Gaule explique l'introduction de ces apports étrangers dans la langue des Celtes.

Bientôt, se produisit une décantation : on distingua, au nord et au sud de la Loire, la langue d'oui et la langue d'oc, celle-ci étant le reflet d'une civilisation plus évoluée, plus artistique ; celle-là, plus fruste, devint la langue officielle avec Charlemagne qui fit des efforts méritoires pour créer une fugace Renaissance, puis avec les Capétiens, princes de l'Ile de France, qui surent accéder au trône royal et s'y maintenir.

Le règne des Valois, qui coïncida avec l'essor de l'imprimerie et les campagnes d'Italie, vit une Renaissance brillante et féconde, cette fois, d'où sortit, prodigieusement enrichie, la langue française moderne. « Enfin, Malherbe vint ! », puis Richelieu qui créa l'Académie, gardienne de la langue. Alors ce fut une extraordinaire floraison d'écrivains — dont La Fontaine fut un des plus prestigieux — qui fixa pour plusieurs siècles notre langue devenue universelle, langue par excellence des lettres et de la diplomatie. Souhaitons que notre jeunesse actuelle conserve intacts son rayonnement, sa richesse, sa douceur, sa clarté.

La Société historique, pour sa part, en s'intéressant passionnément à tout ce qui touche le fabuliste, contribue, croyons-nous, à cette « défense et illustration de la langue française. »

M. CHALOIN : « *A travers le passé.* » M. Chaloin donne quelques renseignements complémentaires sur le château de Monceaux que la Société a visité, qui fut habité par Gabrielle d'Estrées, la favorite d'Henri IV. Près de là se trouve Magny-sur-Loup, dont la Société aurait pu visiter le château si elle en avait eu le temps. Un incident peu banal se produisit au

château et inspira à La Fontaine la fable : « Le Curé et la Mort. » Le Fabuliste n'a pas voulu faire de l'« anticléricalisme », mais se venger d'un geste du curé Jean Chouard qu'il avait jugé inopportun. La Fontaine fréquentait le château de Magny, où il aurait composé plusieurs fables. Or, un jour, le poète faisait l'aimable auprès d'une dame et lui offrait une tasse de café, lorsqu'une goutte tomba de son nez dans le café. Le curé Chouart s'en aperçut, renversa la tasse devant La Fontaine humilié, qui s'en vengea à sa façon.

Séance du 25 Octobre :

M. BOURGEOIS : « *Le belle histoire des chansons populaires. (II).* » Il est merveilleux de penser que les chansons dont nous faisons toujours nos délices sont nées à la grande source du peuple, au hasard d'un bivouac, d'une amourette, d'un pèlerinage. Nous ne savons plus rien de son auteur, sinon qu'il sut convaincre la renommée de suivre son enfant à travers le temps. Chansons et rondes enfantines, toujours pures comme le bel âge qu'elles continuent de charmer, chansons-berceuses — ô « Petit Quinquin » des ducasses et des jours noirs ! — chansons de marins pleines de la peine et de l'espoir des hommes qui vont au loin, chansons de marche, et parmi ces dernières, la belle, la presque noble tant elle a fait battre de coeurs à l'égal des hymnes nationaux, « Auprès de ma blonde » qui maintient en notre siècle pressé le parfum des haltes salutaires d'un siècle qui prisait fort les à-côtés de la bataille, vous toutes, soyez remerciées pour le bon plaisir que vous offrez à l'humanité.

M. CHALOIN : « *La Vallée du Dolloir* », par M. DARTINET. M. Chaloin fait une analyse sommaire d'une étude de M. G. Dartinet, ancien maire d'Essises, sur la charmante vallée du Dolloir qui lui rappelle tant de souvenirs heureux.

L'auteur fait conter par un vieux chêne tous les événements historiques dont il a été le témoin depuis l'époque gallo-romaine. C'est ainsi que nous apprenons la fondation, en 1211, de la Maladrerie des Templiers, la construction des églises de la région, du château de Chutrain, le passage de Charles VII et de Jeanne d'Arc venus de Château-Thierry qu'ils avaient délivré des Anglais, celui de deux rois chasseurs (François I^e et Henri IV), l'exode des protestants de Viffort et de Montfaucon qui vont s'installer à Monneaux, une anecdote sur Napoléon I^e déjeunant sur un « meurger » et y ayant perdu sa bourse, le jour de la bataille de Nesles, en 1814.

Un autre chêne, celui de « la route à Madame », conte également ses souvenirs ; il nous parle de Louis XVI et aussi de Napoléon, ainsi que des batailles qui se sont livrées aux environs, notamment aux Caquerets.

L'histoire de « la bascule du père Landry » est plus moderne (1912). Celle de Nicolas des Mazures semble légendaire : Nicolas sauve un jour Henri IV précipité par un ennemi dans un étang de la forêt de Viels-Maisons ; le roi se fait connaître et lui promet de le protéger à l'occasion. Nicolas et sa femme, qui ont à quelque temps de là un différend avec les moines de Chézy, vont à Paris, en charrette à âne, trouver le roi qui arrange l'affaire.

Puis M. Dartinet entreprend une description de la vallée, spécialement de la rive gauche ; il étudie l'histoire de chaque village, de chaque hameau, des fermes les plus importantes, travail complet et inédit.

Les chapitres suivants ont trait à l'abbaye de Chézy, à la famille des Conflans, aux 12 moulins du Doloir, à la légende du « Trou de l'Enfer », et enfin aux trouvailles préhistoriques et gallo-romaines faites dans la vallée.

Un certain nombre d'exemplaires de cette fort intéressante monographie ont été édités grâce au patronage de notre collègue Mme la comtesse de Maillé qui doit être félicitée pour avoir permis à M. Dartinet de faire connaître son œuvre qui a valu à son auteur un diplôme d'honneur délivré par notre Société.

Séance du 24 Novembre :

M. HARDY : « *Contribution à l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry.* » Le 25 mars 1304, Jeanne de Navarre, comtesse palatine de Champagne et de Brie, avec l'autorisation de son royal époux Philippe le Bel, décidait, par une charte qu'on a pris l'habitude de désigner sous le nom de « Testament de la reine Jeanne », la fondation d'un Hôtel-Dieu à Château-Thierry, dans le voisinage de la résidence comtale.

Cet acte, en dépit de son caractère juridique, porte la marque d'une intervention franchement personnelle et d'un dessein lentement mûri. Il est tout imprégné de cette mystique de la pauvreté et de la souffrance, qui a pris au Moyen-Age tant d'aspects émouvants, mais en même temps il formule jusque dans le détail les principes d'organisation et de fonctionnement.

C'est une véritable règle, au sens monastique du mot, qu'il établit à l'intention du personnel hospitalier : 4 prêtres, 2 clercs, 12 sœurs, 5 frères laïs. Un prieur sera désigné pour la direction générale, et une prieure pour la conduite des sœurs et des servantes. Mais la Communauté devra rester soumise à la tutelle de la reine Jeanne ou de ses successeurs les comtes de Champagne, aussi bien pour l'administration intérieure que pour la gestion des biens temporels.

Obligations religieuses, discipline, vêtement, repas, soins aux malades, sanctions en cas de manquement : tout cela fait l'objet

de prescriptions minutieuses, où se retrouve la préoccupation dominante de parer aux désordres courants d'une époque demeurée rude. Néanmoins, cette règle, ouvertement inspirée de celle de saint Augustin, se tient éloignée d'une excessive rigueur et tend manifestement à voir dans le dévouement aux malades la principale source de sanctification.

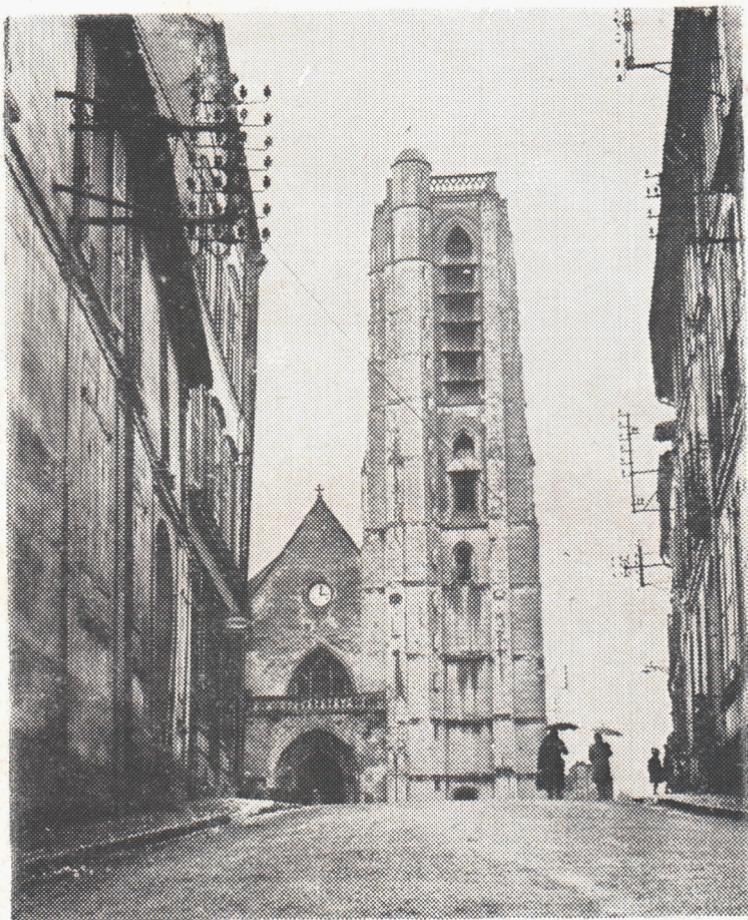
Quant à la dotation destinée à couvrir les frais de premier établissement et de fonctionnement, elle consiste en un revenu de 1.000 livres tournois, provenant d'immeubles qui seront acquis au moyen de 12.000 livres tournois, à prendre, dans l'espace de trois ans, sur le revenu général du Comté.

M. LATOUR : « *A travers le folklore champenois.* » Utilisant les précieux résultats d'une fort intéressante enquête menée, dans toute l'étendue de notre ancienne province, par l'actif Comité du folklore champenois et publiée, en 1935, à Châlons-sur-Marne, M. Marius Latour a évoqué, le 24 novembre 1956, les vieilles coutumes du Carnaval, dans nos bourgs et dans nos campagnes, au siècle dernier.

A la fin de la semaine précédent le mardi-gras, des jeunes gens masqués allaient « faire des farces » devant les maisons où se tenaient les dernières veillées de l'hiver. Puis ils entraient, de gré ou de force et, pour prix de leurs « singeries », recevaient des dons, en argent ou en nature, pour leur ripaille traditionnelle du mardi, se servant eux-mêmes, s'ils estimaient que le propriétaire était par trop ladre, surtout si c'était un paysan aisé « ayant beaucoup d'araignées à son plafond » (de nombreux saucissons, jambons et quartiers de lard attachés aux solives).

Le lundi gras, c'étaient des combats de coqs ; la condamnation à mort de l'Oie, au milieu d'un tintamarre de tambours et de trompettes ; des parties de boules lancées d'un café à l'autre par des joueurs travestis ou les farces des « balais de silence » que nos ménagères goûteraient peu, aujourd'hui. Dans la plupart de ces « diableries », le « trou de l'évier » jouait un rôle sinon primordial, du moins important et toujours inattendu.

Le mardi, se déroulait le grand cortège triomphal avec la ménagerie factice (ours, singes, renards, chiens et autres animaux plus ou moins bien imités), la noce burlesque, précédée du violoneux et le mannequin de Carnaval, accompagné parfois de celui de sa femme. Venait souvent, aussi, le charlatan qui débitait non seulement force boniments accompagnés de pitreries, mais aussi des baumes et potions mirifiques dont le prix de vente alimentait la caisse du banquet. On aimait retrouver « le sauvage » dont les bouffonneries amusaient un public bon enfant. Le piquant de la journée était le « charivari », organisé devant la demeure des maris complaisants ou bafoués ! On terminait les réjouissances extérieures, dans certains endroits, par un « cortège judiciaire », la réunion d'un tribunal grotesque, avec procureur et défenseur bruyants et batailleurs. L'inéluc-



Église Saint-Crépin de Château-Thierry

(Cliché Lobjois, de l'*« Union »*).

table sentence infamante prononcée, l'exécution de Carnaval sur un bûcher suivait, au milieu de la liesse générale, avant que la foule se répandît dans les auberges du village.

La fête se prolongeait parfois jusqu'au dimanche suivant, notamment par la « promenade des échelles » du mercredi, les brandons et, à Courtisols, le jeudi, par l'irruption, à l'heure du dîner, des bombardiers armés de tronçons de choux terreux.

Distractions bien innocentes, mais dont certaines seraient peu prisées par nos contemporains.

Séance du 29 Décembre :

M. BEAUJEAN : « *Saint-Crépin es-faubourg.* » L'église Saint-Crépin est un témoin de notre passé ; à ce titre, elle intéresse tous nos concitoyens.

On ne sait rien d'elle avant 900, date à laquelle les Normands assiègent en vain notre ville bien défendue par Herbert II.

933 : le terrible comte de Vermandois, ayant perdu son précieux otage, le roi Charles le Simple qu'il détenait prisonnier, est attaqué par son beau-frère et ennemi Raoul de Bourgogne. Le château est pris ; la chapelle de la Madeleine est détruite et Saint-Crépin reste seule église paroissiale. Les évêques de France et de Bourgogne y tiennent un Concile.

Au XIII^e siècle, Thibaud le Grand, comte de Champagne et Brie, entoure la ville de murailles ; Saint-Crépin, demeuré « hors des murs », « es-faubourg », reste cependant le cœur de la cité devenue prospère.

1368, 1421-1429 : passages des Anglais ; Saint-Crépin, détruit, devra être reconstruit (en 1487). La ville retrouvera sa prospérité sous le Bâtard de Bourgogne, obligé de Louis XI, mais le centre économique sera désormais l'actuelle place de l'Hôtel-de-Ville.

En 1538, on installe les premières orgues.

1591 : Ligueurs et Espagnols de Mayenne pillent, incendent, mais épargnent Saint-Crépin. Les Minimes s'installent dans le voisinage.

1652 : Guerre des Lorrains, atroce. Le marguillier Barry, malgré la torture, sauve le trésor de l'église, et en meurt.

1665 : La cure de la Madeleine est supprimée ; Saint-Crépin n'aura plus qu'un seul curé.

Chaque année, le 7 mai, a lieu la procession solennelle de Saint Cénéric. Le lundi de la Pentecôte, fête de l'Arquebuse, parfois troublée par la jalousie des arquers-fléchiers.

1675 : Pose du grand autel et des lambris du sanctuaire.

1685 : Le curé de Saint-Crépin est chargé de pourchasser les protestants de la région qui se réfugient dans les « montagnes » de Monneaux.

1708 : A la suite d'une brillante Mission des Jésuites, la population élève le « Calvaire » (au pied de l'actuelle avenue de Soissons).

1776 : Médiocre Mission de Mgr de Soissons ; les moines se font remarquer par leur indiscipline ; le couvent des Minimes est fermé. « L'esprit philosophique a gagné le beau monde de Château-Thierry » note l'abbé Hébert.

La Révolution approche.

(à suivre).